

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 11 août 2020

COMMUNIQUÉ

DÉLIBÉRATIONS DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Budget supplémentaire 2020

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté plusieurs projets de délibérations relatives aux budgets supplémentaires 2020 (BS 2020) de la Nouvelle-Calédonie.

Un budget supplémentaire (BS) est un budget dit d'ajustement qui intervient pour rééquilibrer, en cours d'année, les prévisions du budget primitif. Il s'agit également d'un budget de report qui intègre en cours d'année les résultats de l'année antérieure et les « restes à réaliser » tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Cette année, le BS 2020 de la Nouvelle-Calédonie est particulièrement crucial en raison de la pandémie mondiale liée à la Covid-19 qui a frappé de plein fouet l'économie locale, mais également la santé financière des collectivités qui sont intervenues pour mettre en place de nombreux dispositifs d'aide et de soutien en faveur des entreprises, des administrés et des pouvoirs publics.

C'est donc dans ce contexte inédit du choc, sanitaire, économique et financier depuis mars 2020 que s'inscrit ce budget supplémentaire 2020.

Si les mesures prises par le gouvernement ont permis de circonscrire rapidement le risque sanitaire majeur qui menaçait la Nouvelle-Calédonie, son financement n'a pu être possible que grâce à l'emprunt de 28,6 milliards de francs contracté par la Nouvelle-Calédonie et garanti à 100 % par l'État, et dont la totalité du montant a dû être utilisé sur l'année 2020 pour voter les trois budgets supplémentaires de la Nouvelle-Calédonie à l'équilibre.

Malgré l'ampleur du choc sur l'économie calédonienne et les finances publiques, les dotations aux collectivités ont pu être maintenues, tout comme la capacité d'investissement de la collectivité, grâce notamment à la renégociation des contrats de développement avec l'État.

Pour compenser ces dépenses imprévues, mais essentielles à la préservation de la Nouvelle-Calédonie et de ses habitants, la Nouvelle-Calédonie devra poursuivre impérativement la maîtrise, voire la diminution de dépenses courantes et des charges de fonctionnement des directions et services de la collectivité et de ses établissements publics, et revenir à l'équilibre des comptes publics tout en soutenant les secteurs les plus durablement touchés par la crise sanitaire.

ANNEXE

I - LES EFFETS DE LA PANDÉMIE

L'impact du confinement sur l'économie calédonienne

Tout un pan de l'activité économique (commerce extérieur, industries, tourisme, hôtellerie, restauration, transports, etc.) et la consommation sont touchés, excepté le secteur du nickel qui résiste à la crise. Alors que la chute du PIB de la France est estimée à 7,4 %, la Nouvelle-Calédonie aura su toutefois, grâce à une bonne gestion de la crise et aux nombreuses mesures de sauvegarde adoptées au Congrès, « limiter » dans un premier temps l'impact économique de cette crise qui enregistre une baisse située entre 2,9 et 4,5 points de PIB.

Les recettes fiscales sont en baisse de 8,6 milliards de francs, dont 7,6 milliards de francs au budget de répartition (auxquels viennent s'ajouter une augmentation de dépenses de restitutions de 1,7 milliard de francs) et 1 milliard de francs du budget de reversement et les recettes des services ont connu aussi une forte diminution.

L'impact de la gestion de la crise

Depuis le début de la crise, la Nouvelle-Calédonie doit faire face à des dépenses urgentes et prioritaires liées à la gestion de l'épidémie, non prévues au budget primitif (BP), et dont le montant est estimé à 9,2 milliards de francs jusqu'au 31 décembre prochain (gestion des quatorzaines, rapatriements Aircal et Aircalin, dépenses sanitaires, personnel de renfort, aides financières des Calédoniens bloqués à l'étranger, les frais de garderies d'enfants et autres frais divers).

II - LE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'ECONOMIE et le soutien aux salariés et aux entreprises

La Nouvelle-Calédonie a également mis en place des dispositifs d'aide et de soutien à l'économie et aux salariés de la Nouvelle-Calédonie, non prévus BP 2020. Ce plan de soutien aux entreprises et aux salariés a été présenté et validé par le Congrès en avril 2020 :

- report de paiement des charges fiscales (IRPP et IS) et des cotisations sociales dues au titre des 1^{er} et ensuite 2^e trimestres sans pénalités,
- chômage partiel spécifique « l'allocation Covid-19 »,
- aides à la garde d'enfants, aux personnes placées en quatorzaine, aux ressortissants calédoniens bloqués à l'étranger.

Pour les secteurs durablement impactés par la crise (aérien, tourisme, transports, hôtellerie, etc...), la Nouvelle-Calédonie a prolongé le dispositif de chômage partiel spécifique et de report des cotisations jusqu'au 31 août prochain et, si la situation le justifie, au 30 novembre 2020.

L'ensemble des dépenses liées à la Covid-19 se monte à 24,836 milliards de francs et se répartit ainsi :

	Dépenses au 30 juin 2020	Estimation du 1er juillet au 31 décembre	Total dépenses prévues
Réquisition Avions	1 050	1 800	2 850
Réquisition Hôtels	400	800	1 200
dépenses Quatorzaines	970	1 600	2 570
aides financières	43	7	50
dépenses Sanitaires	310	500	810
personnel de renfort	147	-	147
autres dépenses	62	-	62
Sous-total 1	2 982	4 707	7 689
Chômage partiel	5 000		5 000
Subvention report des cotisations sociales (ASSNC)		3 000	3 000
Reports et pertes de recettes fiscales		7 600	7 600
Sous-total 2	5 000	10 600	15 600
provision pour garantie d'emprunt (secteur aérien)	-	1 547	1 547
Total	7 982	16 854	24 836

En sus de ces mesures spécifiques, la Nouvelle-Calédonie a maintenu, malgré la baisse de recettes avérée, le niveau des dotations aux collectivités territoriales de la Nouvelle-Calédonie permettant à ces collectivités de poursuivre leurs investissements et de faire face à leurs charges de fonctionnement.

Ces mesures de sauvegarde de l'économie n'ont pu être possibles que grâce à l'emprunt exceptionnel de 28,6 milliards de francs attribué immédiatement par l'AFD et garanti à 100 % par l'État. Ce prêt a été affecté prioritairement au financement du chômage partiel Covid-19, à la compensation du report et des pertes des cotisations fiscales et sociales et au versement des dotations aux collectivités publiques de la Nouvelle-Calédonie (provinces et communes).

III - LE PLAN RELANCE de l'économie calédonienne

Un plan de relance pour l'économie calédonienne est actuellement en préparation autour de quatre thématiques : la simplification administrative, le soutien et promotion de la consommation intérieure, la relance des grands travaux publics et privés et l'attractivité du territoire à l'international.

La relance par l'investissement continuera d'être priorisée, en particulier les projets cofinancés par les contrats de développement que l'État a accepté de renégocier (prolongation d'une année complémentaire, prise en charge par la Nouvelle-Calédonie allégée de 5,1 milliards de francs sur les deux prochaines années).

Par ailleurs, dans le cadre du financement d'opérations nouvelles octroyé lors du comité des signataires d'octobre 2019, l'État s'est engagé à injecter près de 4 milliards de francs supplémentaires dans l'économie calédonienne, avec le financement de divers projets dont le développement de l'aérogare de Wanaham, la rénovation des lycées Jules-Garnier et Escoffier ou celle de la bibliothèque Bernheim dans les prochaines années.

IV - LA NECESSAIRE POURSUITE DES RÉFORMES engagées par le gouvernement

La maîtrise des dépenses de la collectivité (optimisation de la politique d'achat de la collectivité, mutualisation des moyens humains et matériels avec les établissements publics de la Nouvelle-Calédonie, maîtrise de la masse salariale, maîtrise des dépenses) et la réforme de certains dispositifs d'aides à très court terme.

Un projet de loi du pays de programmation fiscale sera proposé avant la fin de l'année : étude sur les niches fiscales, réforme de la TGC avec une réduction du nombre de taux, fiscalité comportementale (tabac, alcool, produits sucrés, salés, ultra transformés), fiscalité verte pour orienter les consommateurs vers des produits plus respectueux de l'environnement et réduire la production de déchets.

La réforme globale du système de protection sociale calédonienne se poursuit notamment au travers d'une refonte du système de santé et de sa gouvernance.

Compte tenu de ce qui précède, les budgets supplémentaires 2020 de la Nouvelle-Calédonie se présentent de la manière suivante :

Le budget supplémentaire 2020 – budget annexe de reversement, est arrêté à la somme de 4 091 398 999 F CFP et se décline comme suit :

	Reports 2019 sur 2020		Mesures nouvelles 2020		BS 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 294 889 464	542 874 977	- 1 203 490 465	3 548 524 022	4 091 398 999	4 091 398 999
Investissement	-	-	-	-	-	-
Total général	5 294 889 464	542 874 977	- 1 203 490 465	3 548 524 022	4 091 398 999	4 091 398 999

Le budget supplémentaire 2020 – budget annexe de répartition est arrêté à la somme de 7 699 537 275 F CFP et se décline comme suit :

	Reports 2019 sur 2020		Mesures nouvelles 2020		BS 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 012 217 839	-	5 687 319 436	7 699 537 275	7 699 537 275	7 699 537 275
Investissement	-	-	-	-	-	-
Total général	2 012 217 839	-	5 687 319 436	7 699 537 275	7 699 537 275	7 699 537 275

Le budget supplémentaire 2020 de la Nouvelle-Calédonie, budget principal, est arrêté à la somme de 13 714 425 027 F CFP et se décline comme suit :

	Reports 2019 sur 2020		Mesures nouvelles 2020		BS 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	301 211 482	-	10 439 109 258	10 740 320 740	10 740 320 740	10 740 320 740
Investissement	238 735 941	-	2 735 368 346	2 974 104 287	2 974 104 287	2 974 104 287
Total général	539 947 423	-	13 174 477 604	13 714 425 027	13 714 425 027	13 714 425 027

* *
*